

Département des Landes

SYNDICAT MIXTE AGROLANDES

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 040-200046241-20240315-AGR_DL2_150324-BF



N° 2

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2023

Le 15 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Dominique DEGOS
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Monique LUBIN
- Mme Patricia BEAUMONT

Représentant la Communauté de communes Chalosse Tursan :

- Mme Pascale REQUENNA
- M. Gilbert LANNE
- M. Benoît BANCONS

Etait excusé :

- M. Dominique COUTIERE

Étaient également présents :

- M. Frédéric DASSIE, Directeur de la SATEL
- Mme Isabelle FIL, Responsable du service développement économique à la Communauté de communes Chalosse Tursan
- M. Hervé NOYON, Directeur du GIP Agrolandes Développement et M. Benjamin LOBET, Directeur de Projets
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

Le Président ayant quitté la séance, et le Comité Syndical siégeant sous la présidence de M. Olivier MARTINEZ,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 qui se présente comme suit :

Libellé	Inscriptions	Réalisations	RAR
Section de fonctionnement			
Dépenses	762 482,36	265 644,47	
Recettes	762 482,36	682 539,49	
Excédent		436 895,02	
Section d'investissement			
Dépenses	1 374 883,15	692 377,13	
Recettes	1 374 883,15	897 312,01	
Excédent		204 934,88	
Résultat global		641 829,90	

Le Président de séance,

Olivier MARTINEZ